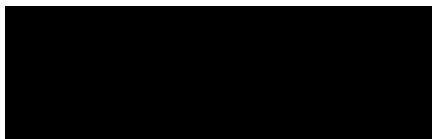


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 19 juillet 2023



Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.137




Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 4 juillet dernier, laquelle se lit comme suit :

« [...] Statistiques extraites de la base de données I-CLSC, soit le nombre d'interventions par établissement, par centre ou sous-centre d'activités et par type d'intervention, pour l'année financière 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023), pour tous les établissements et tous les centres ou sous-centres d'activités valides. » (*sic*)

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-laces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Caroline Dumont

p. j. 1